



BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin n° : 19/2023
SGDDI n° : 19756010
Date : 2023-09-18
A - M - J

Nous publions les bulletins de la sécurité des navires à l'intention de la communauté maritime. Visitez notre site Web à l'adresse www.tc.gc.ca/bsn-ssb pour consulter les bulletins existants et vous inscrire pour recevoir par courriel les nouveaux bulletins.



Objet : Mise à Jour du Processus de Demande pour Obtenir un Visa Canadien (Septembre 2023)

Le présent Bulletin de la sécurité des navires (BSN) remplace le BSN n° [27/2022](#) publié le 28 novembre 2022.

Objectif

Ce bulletin vous informe des modifications apportées au traitement des demandes de visa canadien pour les navigateurs étrangers.

Portée

Le présent bulletin s'applique :

- à tout navigateur étranger titulaire d'un brevet de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer (STCW) valide duquel le Canada a signé un accord réciproque de reconnaissance des brevets STCW;
- aux représentants autorisés de navires battant pavillon canadien.

Ce que vous devez savoir

Un certain nombre de mises à jour ont été apportées aux formulaires 82-0786 et 82-0787. Les représentants autorisés des navires immatriculés au Canada qui parrainent un navigateur pour son obtention d'un visa canadien doivent prendre connaissance de ces documents mis à jour.

Mots-clés :

1. Formulaire n° 82-0786
2. Formulaire n° 82-0787 : Déclaration du représentant autorisé

Les questions concernant le présent bulletin doivent être adressées à :

AMSP
Transports Canada (AMSP)
Sécurité et sûreté maritimes
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Communiquez avec nous à marinesafety-securitemaritime@tc.gc.ca ou au 1-855-859-3123 (sans frais).

Les principales modifications apportées aux formulaires sont les suivantes :

- la connaissance du droit maritime canadien par le candidat doit être démontrée par une familiarisation à bord du navire;
- une option supplémentaire permet au candidat de démontrer ses compétences linguistiques.

Nous vous conseillons de télécharger la dernière version des formulaires à partir du Catalogue de formulaires de Transports Canada,

- Formulaire Déclaration du représentant autorisé ([82-0787](#))
- Formulaire Demande de visa canadien ([82-0786](#))

Ce processus de demande mis à jour ne s'applique qu'aux **nouvelles** demandes soumises après la publication du présent Bulletin de la sécurité des navires.

Pour de plus amples informations et pour un traitement efficace de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous à notre adresse électronique dédiée : RecognitionofCertificates-Reconnaissancedesbrevets@tc.gc.ca.